



PREFET DU CALVADOS

ETRANGERS INSTALLEES EN FRANCE

A compter du 11 septembre 2013, la mairie ne pourra plus accepter vos demandes et renouvellements de titres de séjour ni vous remettre vos récépissés et titres de séjour.

Votre seul interlocuteur sera le Service de l'Immigration et de l'Intégration de la Préfecture du Calvados. Vous devrez impérativement vous déplacer à Caen pour déposer vos demandes et retirer votre titre.

Avant de vous déplacer, téléchargez les brochures et complétez les formulaires adaptés à votre situation. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la préfecture www.calvados.gouv.fr rubrique « Vos démarches dans le Calvados – Etrangers en France »



Flashez le code ci-dessus pour accéder aux documents téléchargeables



Préfecture du Calvados
Service de l'Immigration et de l'Intégration
Rue Choron 14000 CAEN

Guichets ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h45

Le service répond au téléphone uniquement le mardi et le jeudi de 14h00 à 16h00. Tel : 02.31.30.64.00

Rue Daniel Huet – 14038 CAEN Cedex 9
www.Calvados.gouv.fr